

## ACM PREVENTION ET SANTE BUDGET 2025 MARS 2025

### 1. Introduction

L'objet principal d'**ACM Prévention et Santé**, issue de la transformation de la MTRL en mutuelle de Livre III, est de mener des initiatives de prévention ou d'action sociale et solidaire au bénéfice de ses adhérents.

Les ressources de la mutuelle sont constituées des revenus financiers issus de ses placements, et plus marginalement par les cotisations annuelles de ses adhérents. Celles-ci seront employées pour conduire les actions d'**ACM Prévention et Santé** et pour couvrir à la fois les frais inhérents à la gestion même de l'activité et ceux relatifs à la vie institutionnelle de la structure.

### 2. Hypothèses retenues

Avec 2 500 adhérents, dont la cotisation annuelle de 1€ ouvre l'accès au Fonds d'action sociale, l'activité est considérée en démarrage à mi-année 2025.

Dans ce contexte, les **prestations** sont constituées :

- Du **Fonds d'action sociale** pour 600 milliers d'euros ;
- Des actions de **Mécénat**, avec le Prix Romain MIGLIORINI (20 milliers d'euros), le CERAH – Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés (50 milliers d'euros) et l'abandon de loyer (77 milliers d'euros) au profit du Centre Ressource ;
- De 26 milliers d'euros pour l'événementiel.

Les **frais de fonctionnement** reposent sur la consommation de 2 ETP afin d'étudier et de traiter les demandes des adhérents, de tenir et préparer les commissions et plus largement d'engager les développements associés.

Les **frais de structure** comprennent notamment des fonctions « support », évaluées à 0,5 ETP pour couvrir la gestion juridique et institutionnelle ainsi que la tenue de la comptabilité. Ils intègrent également une enveloppe estimée à 96 milliers d'euros pour couvrir les frais d'assemblée générale et de conseil, de président et les honoraires des commissaires aux comptes.

Les **produits financiers** prévisionnels ont été estimés sur base du dernier scénario économique du groupe (décembre 2024) et s'établissent à 997 milliers d'euros hors reprise de provisions pour dépréciation durable (soit 2,25 % des fonds propres de la mutuelle au 31/12/2024). Les conditions économiques de clôture, et notamment le niveau des taux, auront un impact sur la valeur de marché des obligations et donc sur le niveau de provisions pour dépréciation durable. Le scénario économique, qui prévoit un TEC 10 à 2,9 % à fin 2024, conduirait à reprendre près de 600 milliers d'euros de provisions. Dans une approche conservatrice, cette provision n'a été que partiellement reprise dans le budget présenté ci-dessous, à hauteur de 200 milliers d'euros. Le résultat financier projeté s'établit ainsi à **1 197 milliers d'euros**.

### 3. Budget 2025

Sur base de l'ensemble de ces hypothèses, **le budget pour l'année 2025 est à l'équilibre avec un résultat positif de 47 milliers d'euros**.

L'absence d'impôt sur les sociétés en 2025 est liée au report de déficit fiscal antérieur.

Montants en milliers d'euros

	2025
<b>Cotisations adhérents</b>	<b>3</b>
Fonds d'action sociale individuelle	-600
Mécénat	-147
Evénements	-26
<b>Prestations</b>	<b>-773</b>
Frais de fonctionnement	-221
Frais de structure	-159
<b>Frais</b>	<b>-380</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 150</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1 197</b>
Résultat avant impôt	47
<b>Résultat net</b>	<b>47</b>